

La fratrie de l'enfant

Ses frères et sœurs :

Nom	Prénom	Né(e) le	Lieu de scolarisation

Assurances scolaires

Afin de participer aux différentes activités scolaires, vous devez assurer votre enfant en « responsabilité civile » qui couvre les dommages causés aux autres par votre enfant, et en « individuelle accident » qui couvre votre enfant s'il se blesse lui-même.

RESPONSABILITÉ CIVILE :

Vous devez fournir **une attestation d'assurance en « responsabilité civile » mentionnant votre enfant.**

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Vous possédez une assurance personnelle.

Joignez **obligatoirement une attestation** « individuelle accident » pour votre enfant pour l'année scolaire 20..-20...

Vous n'êtes pas ou insuffisamment assurés.

Vous souhaitez donc souscrire à l'assurance « individuelle accident » proposée par l'école.

Vous trouverez, à la rentrée, la notice explicative de l'Assurance Scolaire « Individuelle Accident » proposée par l'école pour l'année scolaire 20..-20...

Attention : les élèves pour qui nous n'aurons pas les attestations ou cotisations d'assurance ne pourront pas participer aux différentes sorties.

Autorisation de diffusion

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans la classe par les élèves, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et **dans un but strictement pédagogique ou éducatif**. Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique. C'est pourquoi un accord est nécessaire de votre part. Vous voudrez bien, dans ce but, signer le document ci-dessous. Cette diffusion peut se faire dans les outils de communication de l'école : site internet, journal de l'école, cahiers de vie, ...

Nous, représentants légaux de : (Nom et prénom de l'enfant)

donnons notre accord à la diffusion de photos, d'enregistrements sonores de sa voix et de créations réalisées par notre enfant.

refusons la diffusion de photographies, d'enregistrements sonores de sa voix et de créations réalisées par notre enfant.

Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Nous

acceptons que les nom et prénom de notre enfant scolarisé et les coordonnées de ses responsables légaux soient transmises aux associations de parents d'élèves de l'établissement.

refusons que les nom et prénom de notre enfant scolarisé et les coordonnées de ses responsables légaux soient transmises aux associations de parents d'élèves de l'établissement.

Parcours religieux

Un parcours d'Eveil à la foi est proposé en maternelle-CP. Il s'agit d'une découverte de la tradition chrétienne, des récits bibliques et de la relation avec Dieu, en lien avec la vie quotidienne. Des temps de célébrations et de recueillement sont également vécus. L'enfant vit une expérience religieuse, mais il ne lui est pas demandé d'adhésion de foi.

La catéchèse est proposée à tous les enfants baptisés à partir du CE1, selon l'engagement pris par les parents lors du baptême.

Si vous ne souhaitez pas la catéchèse pour votre enfant, veuillez le signaler. La culture chrétienne lui sera alors proposée.

Si votre enfant n'est pas baptisé, et si vous souhaitez qu'il le soit, il peut entrer en catéchèse et s'inscrire auprès de la paroisse pour une préparation au baptême. Sinon, la culture chrétienne lui sera proposée.

Qu'est-ce que la catéchèse ?

C'est un temps pour cheminer dans la foi chrétienne. Les catéchistes (bénévoles, enseignants ou non) aident les enfants à connaître Jésus-Christ à travers les Evangiles et la tradition chrétienne. La catéchèse comprend la découverte de récits bibliques, des célébrations, des témoignages, des temps de prière. Elle se vit en lien avec la communauté paroissiale, sous la responsabilité du curé.

A ces temps de catéchèse s'ajouteront, avec votre accord, des temps de préparation aux sacrements (baptême, première des communions, pardon).

Qu'est-ce que la culture chrétienne ?

C'est un temps pour apporter des connaissances sur le fait religieux, en particulier sur la religion catholique et les autres religions chrétiennes. Elle permet aux enfants de découvrir le patrimoine religieux, le sens des fêtes religieuses et des rites, les traditions des chrétiens. Elle ne comporte pas d'adhésion de foi et ne peut permettre la préparation des sacrements.

Les enfants qui suivent le parcours de culture chrétienne assistent aux célébrations et aux temps de témoignages.

Nous, représentants légaux de : (Nom et prénom de l'enfant)

ne souhaitons pas la catéchèse pour notre enfant

Il (elle) est baptisé(e) n'est pas baptisé(e) a fait sa première communion

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) – de la PS au CM2

Les APC recouvrent 3 réalités : aide aux enfants en difficultés, aide au travail personnel et activités en lien avec le projet d'école.

Pour l'année scolaire en cours, ces temps seront assurés par les enseignants pour les élèves rencontrant une difficulté ponctuelle. Ils se dérouleront de 16h30 à 17h30 pour les élèves du PS au CM2 (le lundi et/ou le jeudi).

Etant donné qu'il s'agit d'activités qui viennent compléter le temps d'enseignement, la participation des élèves est soumise à autorisation des parents. Dans un souci d'optimisation de notre organisation, l'autorisation de participer aux APC est donnée pour l'année complète.

Si votre enfant doit participer à l'aide aux enfants en difficulté, vous serez tenus informés.

Nous, représentants légaux de

acceptons que notre enfant participe aux APC.

refusons que notre enfant participe aux APC.

Informations médicales et Autorisation d'hospitalisation

MERCI DE COMPLETER CET ENCART :

- **Traitement médical longue durée, PAI, allergies** (médicaments, aliments, autres...), maladie chronique (asthme, convulsions, diabète, ...), toutes difficultés de santé (appareil, opération, accident, point de vigilance ...)

- Merci de nous indiquer ici les **suisvis extérieurs** dont notre enfant bénéficie (orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricien, CMP, ...) en précisant la périodicité de la prise en charge ainsi que le nom et numéro de téléphone du ou des professionnels.

P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) : NON OUI : (motif)
mis en place pour permettre aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité. Il doit permettre la prise de traitement indispensable ou la mise en place d'un protocole d'urgence (enfant allergique par exemple)
Circulaire interministérielle n°2003-135 du 08 septembre 2003

Date du dernier rappel de vaccin DT Polio:
(Nouveau schéma : 2 injections à 2 et 4 mois, rappel 11 mois (obligation)-puis à 6 ans-à11/13 ans-à 25 ans).

Médecin traitant

Nom / Prénom :

Commune :

Téléphone (fixe et/ou port) :

En cas d'urgence ou de maladie, nous appelons les parents. En cas d'absence des parents, personnes à prévenir en ordre de priorité :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Nom et prénom			
Lien avec l'enfant			
Tel portable ou pro			

Nous autorisons, chef d'établissement de l'École privée St Joseph d'Antigny, à prendre, en cas d'accident grave, toutes décisions d'hospitalisation et d'interventions cliniques jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé et consulté. La présente autorisation vaut pour les enfants scolarisés dans l'établissement.

Merci d'indiquer le lieu d'hospitalisation souhaité :

Renseignements complémentaires

..... viendra et quittera l'école (merci de cocher les cases correspondantes) :

en voiture

à pied / à vélo accompagné

à pied / à vélo **SEUL**

Quelles sont les personnes autorisées à venir chercher vos enfants, **en plus des parents** ?

Nom et Prénom			
Lien avec enfant :			
n° tel :			

Attention : tout changement devra être signalé par écrit sur le cahier de liaison.

Après avoir rempli ce document, merci de l'enregistrer sur votre ordinateur afin de l'imprimer (ou d'en faire une photocopie si vous avez complété un exemplaire papier) pour le signer et le remettre au chef d'établissement.

Vos informations étant confidentielles, cette fiche ne peut être modifiée que par vos soins et ne peut pas être communiquée à d'autres structures.

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la scolarité de mon enfant.
Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par cette fiche, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet (antigny-stjoseph.fr) ou bien sur l'exemplaire papier qui vous sera transmis à votre demande.

Le, Signature des deux parents :

--	--